



## Locataire parti sans preavis

Par **Alyadidi**, le **29/01/2025 à 15:27**

Bjr, mon locataire est parti sans préavis ni signé l'état des lieux de sortie, en sachant qu'il m'a envoyé une RAR comme quoi les meubles étaient humides mais sans aucune preuve établie, puis je suis entrée dans ce logement en sachant qu'il a laissé les clés à la mairie ? Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **29/01/2025 à 15:58**

Bonjour et bienvenue Alyadidi,

[quote]

puis je suis entrée dans ce logement en sachant qu'il a laissé les clés à la mairie ?

[/quote]

Vu qu'il a abandonné les clés à un tiers de confiance cela montre à l'évidence qu'il n'a plus l'intention de se comporter en locataire des lieux qu'il a déserté donc vous pouvez reprendre l'usage des lieux sans souci.

Pour pouvoir poser gratuitement et sans limites toutes vos questions en matière d'habitat, de relation propriétaire-bailleur et autres voici un lieu près de chez vous : [Votre ADIL conseil gratuit en immobilier](#)

Cordialement.

Zénas

Par **Pierrepaulejean**, le **29/01/2025 à 16:40**

bonjour

comment la mairie ( et quel service ou personne) a pu accepter de prendre les clés d'un locataire d'un bail avec un propriétaire privé?